S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Brève CFDT !

Savez-vous qu'en cas d'évolution d'organisation et/ou de mobilité géographique à l'initiative de l'entreprise, les salariés concernés peuvent, en fonction de leur activité, travailler 1 ou 2 jours par semaine à leur domicile ou sur un autre site de tdf ?

Vous voulez en savoir plus ?

Rapprochez-vous de vos élus cfdt.

CFDT

Cap sud, 106 avenue Marx Dormoy – 92120 Montrouge

Tél. : 01 55 95 12 28 – Fax : 01 55 95 19 92

Cfdt@tdf.fr http://cfdt.intranet.tdf.fr

http://www.cfdt-tdf.fr/